

SYNDICAT INTÉGRÉ ASSAINISSEMENT ET RIVIÈRE DE LA RÉGION D'ENGHIEN LES BAINS

PROCÈS-VERBAL DU BUREAU SYNDICAL

SÉANCE DU 18 MAI 2022

Le Bureau Syndical, convoqué le 4 mai 2022, s'est rassemblé dans les locaux du SIARE, sous la présidence de Monsieur ENJALBERT, Président du SIARE.

Nombre de membres du Bureau en exercice : 15

Nombre de membres du Bureau présents : 13

Nombre de membres votants (présents et pouvoirs) : 14

Fonction	Nom	Commune / EPCI
Président	Monsieur ENJALBERT	Saint-Prix Plaine Vallée
1^{er} Vice-Président	Monsieur SUEUR	Enghien-les-Bains Plaine Vallée
2^{ème} Vice-Président	Monsieur GOUJON	Montlignon Plaine Vallée
3^{ème} Vice-Présidente	Monsieur MOSSÉ	Bessancourt Val Parisis
4^{ème} Vice-Présidente	Madame SENSE	Franconville Val Parisis
5^{ème} Vice-Président	Monsieur STREHAIANO	Soisy-sous-Montmorency Plaine Vallée
6^{ème} Vice-Présidente	Madame JÉZÉQUEL	Le Plessis-Bouchard Val Parisis
7^{ème} Vice-Président	Monsieur DAGONET	Béthemont-la-Forêt Vallée de l'Oise et des 3 forêts
8^{ème} Vice-Président		
9^{ème} Vice-Président	Monsieur ROSE	Montmagny Plaine Vallée
10^{ème} Vice-Président	Monsieur LUCAS	Saint-Leu-la-Forêt Val Parisis
11^{ème} Vice-Président	Monsieur BRIQUET	Saint-Gratien Plaine Vallée
12^{ème} Vice-Président	Monsieur SANTI	Taverny Val Parisis
13^{ème} Vice-Présidente		
14^{ème} Vice-Président	Monsieur FARGEOT	Andilly Plaine Vallée

Absents excusés : Monsieur MANAC'H (Beauchamp / Val Parisis), 8^{ème} Vice-Président pouvoir à M. ENJALBERT ; Madame TROUZIER-ÉVÊQUE (Sannois / Val Parisis), 13^{ème} Vice-Présidente.

Monsieur ENJALBERT, Président, ouvre la séance à 8h30 et fait l'appel nominal.

Le quorum étant atteint, les membres présents, formant la majorité en exercice, peuvent délibérer valablement en application des articles L. 5711-1, L. 5211-1 et L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ces formalités remplies, Monsieur ENJALBERT donne lecture de l'ordre du jour.

I. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU BUREAU SYNDICAL DU 20 AVRIL 2022

Se reporter au document envoyé à chacun.

Après examen, et aucune observation n'ayant été formulée, le compte-rendu de la séance du 20 avril 2022 est adopté à l'unanimité.

II. COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

- **N°2022-38 DEC du 07/04/2022** : Conventions de mise à disposition de terrains pour la pose d'échelles limnimétriques – 2022 MIRES
Montant : à titre gratuit – Durée : temps nécessaire à la présence des mires
- **N°2022-39 DEC du 14/04/2022** : 2022 BATHY : Réalisation de levés bathymétriques des bassins et plans d'eau du territoire du SIARE – Signature du marché public
Montant : 35 114,38 € – Durée : 1 an reconductible 3 fois
- **N°2022-43 DEC du 21/04/2022** : 2022 FOND : Aménagement des fonds des bassins de rétention d'eau pluviale du SIARE par terrassement – Signature du marché public
Montant : 820 731,82 € HT – Durée : 28 semaines
- **N°2022-44 DEC du 21/04/2022** : Opération 21-04 EP : Étude d'esquisse pour l'aménagement écologique des berges du lac d'Enghien-les-Bains – Signature du marché public
Montant : 28 000,00 € HT – Durée : 6 mois

III. DÉLIBÉRATION N° 2022/46/BUR

OBJET : OPÉRATION 18-19 INVZH : INVENTAIRE EN VUE DE LA PROTECTION DES ZONES HUMIDES DES BASSINS VERSANTS DU RU DE LIESSE, DU RU DU MONTUBOIS ET DU RU DU VIEUX MOUTIERS, SUR LE TERRITOIRE DU SIARE – DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE (AESN)

EXPOSÉ DES MOTIFS

L'opération n°18-19 INVZH est relative à l'inventaire des zones humides sur la partie non couverte par l'étude réalisée précédemment par le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Croult-Enghien-Vieille Mer (SAGE CEVM).

Cet inventaire porte donc sur les communes de Beauchamp, Bessancourt, Béthemont-la-Forêt, Chauvry, Frépillon, Montigny-lès-Cormeilles, Pierrelaye, Taverny et Villiers-Adam.

Avec pour objectifs principaux :

- De compléter l'inventaire des zones humides déjà réalisé sur la partie du territoire syndical commune au SAGE CEVM ;
- De caractériser les zones humides identifiées pour évaluer leur fonctionnalité ;
- De servir de base de réflexion à une future stratégie de gestion et de travaux, d'entretien et de restauration des zones humides du territoire.

Compte tenu de son objet et de ses objectifs, cette opération est susceptible d'être subventionnée par l'Agence de l'Eau Seine Normandie. Le montant global de l'étude est estimé à 90 000 € HT, réparti en deux lots :

- le lot 1 estimé à 20 000 € HT sur 5 mois ;
- et le lot 2 estimé à 70 000 € HT sur 4 ans.

Cette opération a donné lieu au lancement d'une consultation, sous la forme d'une procédure adaptée, en application notamment des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 à R. 2123-7 du code de la commande publique.

DÉLIBÉRATION

Après avoir entendu les explications qui précèdent ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération du Comité Syndical du 15 septembre 2020 relative aux attributions du Bureau ;

Sur la proposition de son Président ;

LE BUREAU SYNDICAL, À L'UNANIMITÉ,

ARTICLE 1

AUTORISE le Président à solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) toute subvention, au taux le plus élevé, susceptible d'être attribuée, compte tenu de la nature et du montant des prestations à réaliser.

ARTICLE 2

AUTORISE le Président à signer tous actes, conventions et documents relatifs à cette demande de subvention.

IV. QUESTIONS DIVERSES

- Présentation des grands objectifs du Schéma Directeur d'Assainissement (SDA)

V. INFORMATIONS

Prochaines réunions :

- **Commission d'Appel d'Offres** : Mercredi 15 juin 2022 à 8h00
- **Bureau Syndical** : Mercredi 15 juin 2022 à 8h30
- **Comité Syndical** : Mardi 28 juin 2022 à 18h30 (salle des fêtes d'Eaubonne)

Ces dates seront confirmées par l'envoi de convocations.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président déclare la séance levée à 9h00.

Jean-Pierre ENJALBERT
PRÉSIDENT DU SIARE

